



Lettre d'information n° 22 – 31 mai 2021

L'oral du DNB : du pipeau!

Aura-t-il lieu? N'aura-t-il pas lieu? Sera-t-il, comme le baccalauréat, maintenu sous forme d'un généreux contrôle continu et d'un oral qui n'a de *grand* que le nom? Le sort du Diplôme National du Brevet « version Covid-19 » n'est pas encore fixé, qu'il s'agisse des épreuves écrites ou de la parodie d'oral qui a cours depuis la fin de l'oral d'histoire des arts en 2017. S'il ne semble pas urgent de dire quoi que ce soit de ce diplôme en chocolat blanc en lequel personne ne croit plus depuis longtemps et qui, de fait, sera donné avec mention à la quasitotalité des collégiens qui le présenteront, il est plus opportun de revenir sur un scandale qui n'a pas vraiment été mis en lumière : celui de l'épreuve orale à proprement parler, laquelle permet justement l'attribution de ce diplôme à tous. Comment se fait-il qu'une telle gabegie n'ait pas fait l'objet d'une critique en règle ?

Ce « nouvel » oral, chef-d'œuvre de la réforme du collège de Najat-Vallaud Belkacem, est un exercice de brassage de vent inénarrable : il est rare qu'une épreuve se fonde sur autant de vide, voire de néant. Pour le dire simplement en restant fidèles à l'esprit des textes officiels, l'élève présente ce qu'il veut en cinq minutes — dans la mesure où il s'inscrit dans l'une des larges thématiques qui servent prétendument de cadre à la chose — et récolte une note sur 100 généreusement attribuée grâce à un barème magique (50 points sanctionnant la maîtrise de l'oral et 50 points le contenu de la présentation) grâce auquel le DNB est à la portée des élèves les plus illettrés. Nous renvoyons chacun à la définition précise de l'épreuve :

« L'épreuve orale de soutenance d'un projet permet au candidat de **présenter l'un des objets d'étude qu'il a abordés dans le cadre de l'enseignement d'histoire des arts**, <u>ou</u> l'un des projets qu'il a menés au cours des enseignements pratiques interdisciplinaires du cycle 4 <u>ou</u> dans le cadre de l'un des parcours éducatifs (parcours Avenir, parcours citoyen, parcours éducatif de santé, parcours d'éducation artistique et culturelle) qu'il a suivis. » (BO, Note de service n° 2017-172 du 22-12-2017)

Autrement dit, cet oral ne bénéficie d'aucun cadrage précis : il portera, à l'envi, sur l'histoire des arts, sur un « EPI » (ces fameux projets interdisciplinaires que Jean-Michel Blanquer a eu l'intelligence de rendre facultatifs sans avoir le courage de les supprimer) ou sur l'un des « parcours éducatifs » dans lesquels l'élève aura pu s'inscrire, lesquels parcours ne renvoient eux-mêmes à aucune réalité concrète et à aucun contenu d'enseignement précis. Tel élève resservira donc ce qu'il a appris en histoire des arts en classe, tel autre recrachera son rapport de stage (parcours Avenir), tel autre fera le récit de son implication dans les instances du collège (parcours citoyen), tel autre encore présentera un « projet » (qu'est-ce, au juste ?) pourvu que tout cela repose sur une « problématique » et soit vaguement développé selon un plan. Un beau programme pour s'ennuyer ferme : pur formalisme sans aucun intérêt ni contenu, qui n'est qu'une invitation à parler de façon maîtrisée. Voilà l'ambition que nous

avons pour des élèves de troisième générale. Ira-t-on jusqu'à parler de rupture d'égalité en considérant la largeur du spectre des sujets possibles ?...

Pompeusement intitulée « épreuve orale de soutenance », cette mascarade est une source d'interrogations pour les élèves qui la préparent comme pour les professeurs censés y préparer : que peut-on bien « soutenir » en cinq minutes sur des sujets qui n'en sont pas ? Et comment préparer des élèves à une épreuve qui prendra, pour chacun, une tournure différente puisqu'elle ne repose sur aucun corpus commun ? Alors que l'on parle de la soutenance d'un mémoire ou d'une thèse, exercice oral de synthèse reposant sur une ample production écrite argumentée et étayée, comment considérer et évaluer une soutenance de rien? En effet, cet oral n'est qu'une libre prise de parole qui ne se fonde sur aucune production et repose, sommes-nous tentés de dire, sur des objets pédagogiques non identifiés. Si production écrite il y avait, « Le candidat peut, le cas échéant, présenter ce qu'il a réalisé (production sous forme de projection, enregistrement, réalisation numérique, etc.), mais cette réalisation concrète ne peut intervenir qu'en appui d'un exposé qui permet d'évaluer essentiellement les compétences orales et la capacité de synthèse. Elle ne peut donc se substituer à la présentation synthétique qu'elle peut cependant illustrer. » (BO, Note de service n° 2017-172 du 22-12-2017) Savoureux oubli relevant du lapsus : parmi les supports écrits possibles, le Ministère ne pense évidemment pas au dossier papier, sûrement démodé, éclipsé derrière un « etc. » éloquent.

Par ailleurs, les sacro-saintes compétences ne sont pas loin, et là où il y a compétences, il devrait y avoir méfiance : « Cette épreuve orale est une soutenance : elle a pour objet d'évaluer la capacité du candidat à exposer les connaissances et **compétences** qu'il a acquises [...]. » (BO, Note de service n° 2017-172 du 22-12-2017)

Qu'il s'agisse de cet oral ou de son cousin plus récent, le « grand oral » du baccalauréat, le flou et l'indétermination règnent, comme si les choix en matière d'évaluation des élèves dans le cadre des examens nationaux étaient de plus en plus guidés par l'autonomie des établissements et la vacuité des épreuves : évaluer des élèves sur rien en fonction de ce qui aura pu être fait dans l'établissement, voilà le moyen efficace de relever encore nettement des résultats déjà artificiellement exorbitants.

En définitive, une image est parfois plus frappante qu'un long discours :



(Image circulant notamment sur le site Neoprofs)